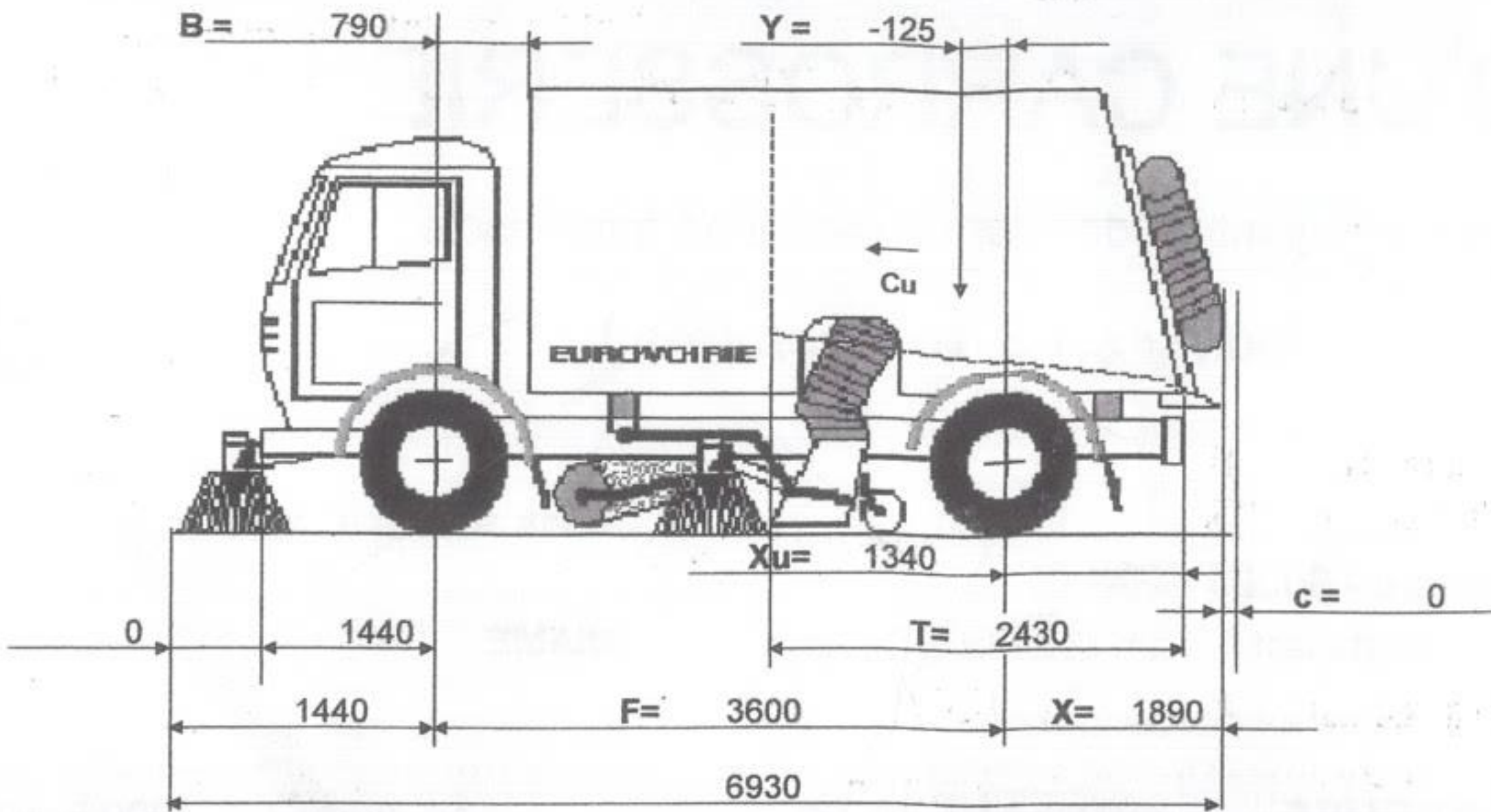


Si le véhicule comporte plus d'un essieu avant, ou si les essieux arrière sont inégalement chargés ou espacés, reproduire ci-dessous un schéma analogue à ceux figurant en appendice aux annexes VII et VIII de l'arrêté du 19 juillet 1954



	ESSIEU AV	ESSIEU AR	TOTAL
CHASSIS NU	3900	1960	5860
BENNE + LEVE C.	1530	3630	5160
P. TOTAL A VIDE	PVAV= 5430	PVAR= 5590	PV = 11020
PASSAGERS 2	p AV = 150	p AR = 0	p = 150
CHARGE UTILE	ChAV= -237	ChAR= 7057	Ch = 6820
TOT. EN CHARGE	PTAV= 5343	PTAR= 12647	PT = 17990
P T A C	maxi = 7500	maxi = 13000	PTAC= 17990

OPTIONS	
BALAI AVANT	0
RAMPE H.P.	1
ASPI. GRAV.	0
PISTOLET HP	1
POTENCE AR	1
GRATTOIR	0

Longueur totale véhicule = 6,930
 Largeur totale véhicule = 2,550
 Surface au sol véhicule = 17,672
 Empattement F = 3,600
 Porte à faux X = 1,890
 Centre grav. charge utile Y = -0,125
 Longueur du chargement T = 2,430
 Porte à faux utile Xu = 1,340
 F-Y = 3,725

FICHE DE COTATION			Date	01/09/2005
CLIENT: WIAME	N° Machine: 2005040			
VOLUME 7 m3	CHASSIS, marque: MERCEDES	N° kit 05-31-0041		
OPTIFANT 70 TA	MODELE: B1828K036C	Etabli par J Ch Nevière		
	N° chassis: WDB9525022L030697			

EUROVOIRIE
 40, avenue Eugène Gazeau
 60300 SENLIS

REPARTITION DU POIDS DU CHARGEMENT :

Essieu(x) AV (ou pivot) $Ch\ AV = Ch \times \frac{Y}{F} = \dots\dots\dots \frac{6820}{3,600} \times -0,125 = \dots\dots\dots -237 \dots\dots kg$

Essieu(x) AR $Ch\ AR = Ch \times \frac{F-Y}{F} = \dots\dots\dots \frac{6820}{3,600} \times 3,725 = \dots\dots\dots 7057 \dots\dots kg$

REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE PTC :

Essieu(x) AV (ou pivot)	{	Poids à vide : PV. AV =	5430	kg	Essieu(x) AR	{	Poids à vide : PV. AR =	5590	kg
		Poids du conducteur et passagers					Poids du conducteur et passagers		
		p. AV =	150	kg			p. AR =	0	kg
		Ch AV =	-237	kg			Ch AR =	7057	kg
		PT AV total =	5343	kg			PT AR total =	12647	kg
		PT AV autorisé :					PT AR autorisé :		
		minimal (2)	kg	minimal (2)			kg		
maximal (2)	7500	kg	maximal (2)	13000	kg				

Fait à SENLIS le 01/09/2005

Signature et cachet

EUROVOIRIE S.A.S.
 40, Av. Eugène Gazeau
 60300 SENLIS
 Tél. 03 44 53 30 57
 Siret 312 378 870 00017

J Ch Nevière

NOTA :

Porte à faux AR utile : distance de l'extrémité AR hors tout d'un véhicule non compris, s'il ya lieu, l'épaisseur du dispositif de fermeture (portes, hayon...) et la longueur des ferrures et charnières, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière

Ferrures et charnières : dispositifs (ferrures et charnières de la porte AR, tampons, crochet d'attelage...) de poids négligeables placés à l'arrière d'un véhicule.

Le chargement est supposé concentré au point G (centre de gravité), milieu de la longueur de chargement.

Dans les cas contraires, la position du centre de gravité doit être déterminé en premier lieu.

Caissons mobiles multiples : G à indiquer sur le véhicule porteur en fonction du Ca, qui dans le cas particulier doit correspondre au poids de l'élément mobile vide et de ses équipements